

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 03 OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 03 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 27 septembre 2023 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 27 septembre 2023.

Etaient présents : Ms Mmes OURDOUILLE Pascal, MAQUET Eric, DARROUX Marie-Christine, BLIN Stéphane, MARIE Lionel, DANTIN Lysiane, GAYINO Grégoire, ERIPRET Nicole, DEAUBONNE Véronique, DELOHEN Jean-Claude, BOUCHER Patrice, DISMA Jean, DHAILLE Yannick, HOUZE Pascale, CHATEL Christophe, MARTEL Thierry, MARCHAND Nathalie, PORQUET Sylvie, ARNOLD Roland, DEROGY Patrick.

Etaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mmes Ms GUENARD Carole qui a donné procuration à DELOHEN Jean-Claude, ROHAUT Céline qui a donné procuration à DARROUX Marie-Christine, FOVET Corinne qui a donné procuration à DANTIN Lysiane, COURBET Sébastien qui a donné procuration à DISMA Jean, VILLIERS Ingrid qui a donné procuration à BLIN Stéphane, PASQUIER Magalie qui a donné procuration à MAQUET Eric, LEBEAU Delphine qui a donné procuration à DEROGY Patrick,

Etaient absents excusés : Mme Ms RIGOBERT Corinne, DEVAUX Fabrice.

Secrétaire de séance : Monsieur DHAILLE Yannick

2023/10-03/07
SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU

Dans sa délibération du 07 juin 2023, le conseil municipal a attribué la dotation annuelle au CJEVL et a précisé qu'un crédit supplémentaire pourrait être alloué pour l'organisation de la fête des 20 ans du jumelage, sur présentation de justificatifs.

L'association a fourni les justificatifs nécessaires à l'attribution de la somme de 608.95€.

De plus, considérant la demande de la commune de favoriser les échanges de jeunes entre villes jumelles, le CJEVL a emmené une équipe de jeunes footballeurs en Bulgarie. Il sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 6 159.96€ pour le déplacement de l'équipe.

VU le code général des collectivités territoriales,
Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : Le versement de 608.95€ complémentaires pour l'organisation des 20 ans du jumelage au Comité de jumelage Européen de la ville de Longueau.

Article 2 : Le versement de 6 159.96€ pour la participation financière au voyage en Bulgarie de jeunes footballeurs, organisé par le Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau.


Article 3 : Monsieur le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisé à intervenir à tout document.

Adopté à l'unanimité.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,


Yannick DHAILLE



Le Maire,


Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 27

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 12 OCT, 2023
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.